

achat de voitures entre particuliers

Par steph28, le 08/05/2012 à 20:55

Existe t-il un recours après une vente entre particulier d'un véhicule après s'être rendu compte d'un problème nécessitant des réparations coûteuses sur le véhicule?

Par razor2, le 10/05/2012 à 13:40

Bonjour, merci de faire preuve d'un minimum de politesse dans votre demande (un petit bonjour, un merci, ca mange pas de pain..). Vous n'avez pas à faire à des robots à votre disposition.

Par janus2fr, le 10/05/2012 à 13:44

Bonjour,

Votre seul recours est la garantie des vices cachés. Mais pour cela, il va falloir apporter la preuve que le problème existait déjà au moment de la vente (par expertise) et qu'il vous était impossible de le détecter par un essai et un examen soigneux du véhicule.

Par steph28, le 10/05/2012 à 19:46

Bonsoir, je vous remercie pour le renseignement.